

**CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT ELME**

**Séance du 8 juin 2023**

**Compte-rendu**

**COMPOSITION : 12 titulaires  
11 suppléants  
Quorum : 8**

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12**

**TITULAIRES : 8**

M. Joseph MINNITI, Président,  
M. Daniel MARTINEZ, représentant la ville de la Seyne,  
M. Thierry PATIN, représentant le personnel des Ports,  
M. Jean-Luc BENVENUTTO, usager désigné par la CCIV,  
M. Didier RANC, Jean-Jacques FIESCHI et Jérôme BARGAS, usagers désignés par le CDPMEM,  
M. Marc Arthur SARKISSIAN, représentant le CLUPIPP,

**SUPPLÉANTS : 3**

MM. Eric PUTEAUX, Jean FIORETTI et Bernard RUIZ, usagers désignés par la Métropole TPM,

**POUVOIR : 1**

M. Jean-Louis KLEPARSKI donne un pouvoir à M. FIORETTI,

**EXCUSES :**

M. Dominique LEXA, représentant la ville de la Seyne,

**INVITES :**

Mme Patricia DEY, CIL des Sablettes,  
M. Cataldo SIMONE, CSMS Plongée,  
M. Grégory CAVALINI, PACA Water Sports,  
M. Jean-Renaud DANIEL, YCS,

**MEMBRES DE LA MÉTROPOLE TPM :**

Mmes UGHEN, AREND et DADOUN, MM. LE FUR, MAAS, DE BRUYCKERE et REMOLEUR,

Le quorum étant atteint, Monsieur MINNITI, Président du Conseil Portuaire de SAINT-ELME, ouvre la séance à 14h30. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés et pourront voter.

### **1. Approbation des procès-verbaux des conseils portuaires du 8 novembre 2022**

Monsieur MINNITI demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)
-------------------------------

### **2. Affaires générales**

#### ❖ Rapport d'activité 2022

Monsieur DE BRUYCKERE annonce que les chiffres sont en net augmentation du fait des travaux effectués et notamment du canal d'avivement qui fonctionne très bien, cela a généré plus de passagers, plus de grutages également. Les recettes s'élèvent à 96 054 €, contre 84 227 € en 2021. Il ajoute qu'avec les travaux effectués dans le port, ce dernier peut être utilisé à l'année, avec la mise en place des mouillages ainsi que la mise en place d'une barge, la saison à venir devrait être encore meilleure.

#### ❖ Point sur l'arrêté sécheresse

Monsieur MAAS présente Monsieur Franck MAMINO qui a rejoint l'équipe au titre d'adjoint au Directeur au sein de la Police Portuaire.

Monsieur MAAS explique qu'il y a un arrêté qui interdit le lavage des bateaux et engins nautiques par des particuliers, interdiction formelle à titre privé en tous lieux. Il ajoute que le lavage des bateaux et engins nautiques par des professionnels est interdit sauf avec du matériel haute pression et avec un système de recyclage de l'eau. La durée de cet arrêté est du 2/5/2023 au 15/10/2023 sous réserve d'un arrêté préfectoral de prorogation.

La Métropole a interrogé la préfecture à propos des aires de carénages, et sa réponse a été une interdiction formelle d'utiliser de l'eau douce pour laver ou rincer les bateaux. La DDTM a assuré qu'elle ferait des contrôles sur l'ensemble des ports. Monsieur DE BRUYCKERE a dû s'exécuter et couper l'arrivée d'eau sur l'aire de carénage jusqu'au 15/10.

Monsieur MINNITI interpelle l'assemblée, concernant les clubs de plongée qui se rince au retour de chaque plongée. Monsieur PUTEAUX du « marin-plongeur » assure qu'il n'utilise plus d'eau mais un bac de rinçage. Monsieur MINNITI ajoute qu'il faut s'assurer que l'autre club de plongée respecte bien cette interdiction. Monsieur PUTEAUX clôt le débat en indiquant que malgré tout, le matériel de plongée qui va dans l'eau de mer doit être rincé un minimum, pour son bon fonctionnement. Monsieur MINNITI comprend qu'il faille rincer le matériel avec un minimum de consommation d'eau, il demande tout de même à monsieur PUTEAUX de s'assurer que rien ne s'y oppose au préalable.

### **3. Avancement des travaux**

#### ❖ Nettoyage du fond du port : résultats de l'expérimentation

Monsieur MINNITI indique que depuis un an date de l'achèvement des travaux, le constat est plus que positif. Le canal a trouvé une bonne circulation et il n'y a plus de posidonies dans le port. Les statistiques prédisaient une amélioration de 30 à 40%, bien au delà des résultats escomptés puisque concernant les algues, le port de Saint-Elme est à 100% d'efficacité. Il ajoute qu'il y a aussi nettement moins de sable, celui qui reste n'ayant pas été retiré lors du dernier dragage. Madame AREND explique qu'il n'a pas été nécessaire d'intervenir sur les posidonies. Elle ajoute

2

que pour cette année, le port de Saint-Elme expérimente une solution de barge munie d'un agitateur qui fonctionne très bien. Suite à une consultation, c'est l'équipe de la CCIV qui a installé sa barge à Saint-Elme, cette dernière était déjà en fonction au port Saint Louis du Mourillon.

Elle explique que le chenal a été creusé grâce à cet engin à 2 mètres de profondeur. Madame AREND souhaiterait que pour l'année prochaine les équipes de la CCIV viennent à l'intersaison pour essayer d'effectuer ce nivellement à d'autres endroits du port, ce qui permettra d'obtenir un meilleur tirant d'eau sur l'ensemble. Elle précise qu'il reste quelques posidonies sur la berge. La possibilité de les retirer avait été évoquée mais elle pense qu'elles s'intègrent parfaitement à la nature. Monsieur MINNITI estime qu'il serait judicieux de les retirer. Monsieur FIORETTI rajoute que de surcroît lorsqu'il pleut, les feuilles mortes de posidonies retournent dans le port. Monsieur MINNITI demande à ce qu'elles soient retirées au plus vite. Madame AREND répond qu'il y a la solution règlementaire pour évacuer les posidonies, en les transférant au quai d'armement, qu'une barge vienne les récupérer pour les claper au large, et faire jouer la dérogation pour les amener en décharge.

Monsieur LE FUR explique que l'on parle de nettoyage avec le ventilateur, les matériaux n'ont pas été extraits, d'où le fait que l'on ne considère pas que ce soit une opération de dragage. Il ajoute que cela simplifie la réglementation.

Monsieur BARGAS considère que rien n'est sorti du port et qu'il aurait été judicieux d'utiliser ce matériel en septembre ou octobre. Monsieur MINNITI assure que l'objectif numéro 1 était que les plaisanciers ainsi que les professionnels puissent utiliser ce port pour entrer et sortir et ainsi profiter au mieux de la saison estivale, ce qui est le cas. Monsieur BARGAS répond qu'effectivement c'est mieux qu'il y a trois ans mais ajoute qu'il serait souhaitable de refaire venir la barge au mois de septembre afin de creuser le chenal et ainsi recréer le flux et conserver un bon tirant d'eau. Monsieur MINNITI est d'accord avec cette option car pour le moment c'est une expérimentation.

#### **4. Sûreté - Sécurité**

##### **❖ Vidéo-protection**

Monsieur MAAS indique que suite à une demande des usagers un devis a été fait concernant l'acquisition d'une caméra de vidéo-surveillance, dont le coût s'élève à 8000 € HT. Cela comprend un serveur, un système d'enregistrement ainsi que les licences qui vont avec. Il ajoute que ce matériel serait amorti sur 4 ans avec une augmentation de 30€ par an et par usager.

Monsieur FIORETTI pense qu'il est nécessaire d'installer une caméra car cela sécuriserait le plus grand nombre et le fait que le site soit sous vidéo-surveillance devrait être décourageant.

Monsieur MINNITI rajoute que cela ne chassera pas les promeneurs nocturnes, ni qu'il soit commis des larcins sur les bateaux, mais cela reste tout de même dissuasif. Monsieur MAAS précise que ces enregistrements permettent parfois de régler les problèmes, et qu'il y aura un arrêté préfectoral autorisant Monsieur DE BRUYCKERE à accéder aux images. En cas de problème la personne vient le déclarer à la division de la police portuaire ou au maître de port. Ces derniers vérifient qu'il y ait quelque chose d'exploitable, à charge du requérant d'aller porter plainte au commissariat. Le port sauvegarde les images et les conservent dans un coffre-fort. Monsieur MINNITI demande qui est favorable à l'installation de la vidéo-protection sur le port de Saint-Elme. L'ensemble des membres y est favorable.

Monsieur FIESCHI tient à remercier la Direction des ports de TPM ainsi que les élus de la ville de la Seyne pour avoir attiré aux pêcheurs deux places pour le grutage, à présent ces deux places sont matérialisées, les arceaux de sécurité ont été réalisés.

## 5. AOT

### ❖ Point sur les attributions

Monsieur DE BRUYCKERE indique que la commission s'est réunie pour les deux professionnels sur la digue et que la notification a été effectuée. L'attribution du terre-plein de la mairie de la Seyne a été renouvelé pour une durée de trois ans.

## 6. Questions diverses

Messieurs FIORETTI et BALANCA sont soucieux du devenir du Maître de port monsieur DE BRUYCKERE avec l'aboutissement prochaine de la DSP. Monsieur LE FUR explique que la Métropole dispose de règles statutaires et explique que l'ancien Maître de port est en arrêt maladie depuis longtemps, mais qu'il n'est pas possible de recruter un agent de façon statutaire. Monsieur LE FUR ajoute que la Métropole reste très vigilante quant au devenir de monsieur DE BRUYCKERE.

Monsieur LE FUR rappelle que les négociations concernant la DSP sont longues et compliquées. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 il y aura le nouveau délégataire pour le port de Toulon, et c'est le Conseil Métropolitain de septembre qui votera pour le choix du candidat ainsi que la délimitation du périmètre portuaire.

En réponse aux questions relatives au stationnement, monsieur MINNITI répond que des discussions sont en cours à ce propos mais qu'il n'a pas plus d'informations à communiquer pour le moment. Monsieur DE BRUYCKERE ajoute qu'en saison, les places sont très convoitées, les touristes arrivant le matin et monopolisant des places pour la journée, et que les annuels se retrouvent avec un nombre de places très réduites. La seule solution pérenne serait de mettre une barrière à l'entrée du port, comme sur le port Saint-Louis du Mourillon. Le badge serait réservé aux associations ainsi qu'aux annuels, ce qui réglerait définitivement ce problème de stationnement. Monsieur MAS répond qu'hélas avec une barrière il y a beaucoup de problème de maintenance. Monsieur MINNITI clôt le débat en approuvant le fait qu'un parking, même si cela ne résout pas tout serait appréciable, il va se renseigner pour savoir où en est ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et souhaite une belle saison à tous, il lève séance à 15h20.

Joseph MINNITI  
Président du Conseil Portuaire  
de Saint Elme

